

Bulletin n° 2021-60

## BULLETIN D'INFORMATION

### RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS

#### DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT COMMUNAUTAIRE

**Avis important à tous les directeurs généraux  
et représentants élus**

### **Webinaire au sujet des récentes modifications apportées à la Loi sur l'aménagement du territoire et à la Charte de la Ville de Winnipeg**

Le ministère des Relations avec les municipalités organise un webinaire pour répondre aux questions des directeurs généraux et des représentants élus de toutes les municipalités et de tous les districts d'aménagement du territoire au sujet des articles de la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire et la Charte de la Ville de Winnipeg qui ont été récemment adoptés. Les modifications portent sur de nouvelles normes de service (relatifs aux délais à respecter) auxquelles les municipalités et districts d'aménagement du territoire doivent se conformer dans leur traitement des demandes d'aménagement reçues, et elles prévoient également la création de nouveaux droits d'appel pour certaines demandes d'aménagement. Ces modifications sont entrées en vigueur le 29 octobre 2021.

Le webinaire aura lieu le **lundi 29 novembre 2021** de 14 h à 16 h. Vous pouvez vous joindre à cette séance au moyen de l'une des deux méthodes suivantes :

**Participer à la réunion sur votre ordinateur ou sur votre application mobile**

[Cliquez ici pour participer à la réunion.](#)

**Ou appeler la réunion (audio seulement)**

[+1 431 813-4588,429654093#](#) Canada, Winnipeg

ID de téléconférence : 429 654 093#

[Rechercher un numéro local](#) | [Réinitialiser le code confidentiel](#)

[En savoir plus](#) | [Aide](#) | [Options de réunion](#)

Le ministère des Relations avec les municipalités est résolu à soutenir de façon continue la mise en œuvre de la Loi au moyen de règles et de procédures claires. Des organigrammes, des fiches d'information, des foires aux questions et un guide d'interprétation de la Loi sont accessibles (en anglais) dans la section des liens utiles sur le [site Web du Ministère](#).

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre bureau régional de la Direction de l'aménagement communautaire ou le bureau de Winnipeg au 204 945-2150.